

- [1] Aristoclès de Messine, *apud* Eusèbe XIV, 18, 18 : Il faut aussi considérer ceci: quel citoyen, quel juge, quel conseiller, quel ami, ou finalement quel homme serait un pareil individu? devant quels forfaits reculerait-il, lui qui ne regarde rien comme vraiment mal ou honteux, juste ou injuste. Car qu'on n'aille pas dire que ces gens-là craignent les lois et les châtements, avec l'insensibilité et l'ataraxie dont ils se targuent.
- [2] [Philon d'Alexandrie, *De ebrietate* 193-194] Ne serons-nous pas incités à ne pas trop faire confiance à un aspect des choses qui n'est pas clair, qui, envahissant presque toute la terre, conduit les Grecs comme les barbares à l'égarément du jugement? De quoi s'agit-il? Des modes de vie, bien évidemment, qui viennent de l'enfance, des coutumes traditionnelles et des lois anciennes, dont aucun ne fait l'objet d'un accord comme étant le même pour tous, mais au contraire fait l'objet d'un jugement différent par tous, selon la région, les peuples, les cités, et même pire selon le village, selon la maison, selon qu'on est homme, femme, ou petit enfant. Ainsi, ce qui est laid pour nous est beau pour les autres, le décent indécent, le juste injuste, le pieux impie, le légal illégal, de même le blâmable est louable, ce qui est coupable est digne d'honneur, les autres jugent toute les choses à l'inverse de nous.
- [3] Sextus Empiricus *Esquisses Pyrrhoniennes* I, 145 : « Le dixième mode, qui s'attache principalement aux questions éthiques, est celui qui concerne les modes de vie, les coutumes, les lois, les croyances aux mythes et les suppositions dogmatiques. Un mode de vie est un choix de vie ou d'activité adopté par une seule personne ou par plusieurs, par exemple par Diogène ou les Laconiens. [146] Une loi est une convention écrite parmi les membres d'une communauté politique ; celui qui la transgresse est puni ; une coutume ou une habitude – il n'y a pas de différence – sont l'acceptation commune par beaucoup de gens d'une certaine manière de faire, ceux qui la transgressent n'étant pas dans tous les cas punis (...) Or nous opposons chacune de ces choses tantôt à elle-même, tantôt à chacune des autres. »
- [4] Sextus Empiricus, *Esquisses Pyrrhoniennes* I, 163 « Il aurait été possible de donner beaucoup d'autres exemples pour chacune des oppositions dont il a été question ; mais cela suffira pour un propos bref. De plus, ce mode nous a aussi permis de mettre en évidence une telle irrégularité parmi les choses que nous ne pourrions pas dire ce qu'est l'objet réel selon sa nature, mais ce qu'il paraît être selon tel mode de vie, telle loi, telle coutume et chacune des autres catégories. Donc selon ce mode également il est nécessaire que nous suspendions notre assentiment sur la nature des choses extérieures existantes.
- [5] Sextus Empiricus, *Esquisses Pyrrhoniennes* III, 198 : « Et il ne serait sans doute pas absurde, en plus de cela, de nous pencher brièvement et plus spécifiquement sur les suppositions que l'on fait sur les choses honteuses et sur celles qui ne sont pas honteuses, sur celles qui sont licites et sur celles qui ne le sont pas, sur les lois et les coutumes, sur la piété envers les dieux et le respect envers les disparus et les choses semblables. De cette manière, en effet, nous trouverons beaucoup d'irrégularité à propos de ce qu'il faut faire et ne pas faire. »
- [6] III, 209-213 : Chez nous la loi punit les adultères mais à d'autres il est indifférent d'avoir commerce avec les femmes des autres, et certains philosophes disent qu'il est indifférent d'avoir commerce avec la femme de quelqu'un d'autre. (210) Chez nous la loi stipule que les enfants prennent soin de leurs parents, les Scythes, au contraire, égorgent ceux qui ont plus de soixante ans. Et qu'y a-t-il là d'étonnant s'il est vrai que Cronos trancha les testicules de son père avec une faucille, que Zeus précipita Cronos dans le Tartare et qu'Athéna, avec l'aide d'Héra et de Poséidon entreprit d'enchaîner son père ? Par ailleurs Cronos décida de supprimer ses propres enfants ; [211 ] et Solon promulgua à Athènes la loi sur les dispenses de jugement selon laquelle chacun a licence de tuer ses propres enfants, alors que chez nous les lois interdisent de tuer ses enfants. Les législateurs romains ont prescrit que les enfants soient soumis comme des esclaves au pouvoir de leurs pères, et que le bien des enfants ne soit pas administré par les enfants mais par les pères jusqu'à ce que les enfants obtiennent leur liberté selon ce qui convient à ceux qui ont été achetés. Mais cette loi est rejetée par certains comme étant tyrannique. (212) Il y a une loi qui punit l'homicide, mais les gladiateurs commettent maints meurtres et en reçoivent de l'honneur. Par ailleurs les lois interdisent de frapper les gens libres, or les athlètes qui frappent des hommes libres, et qui souvent les tuent, en reçoivent honneurs et couronnes. [213] Chez nous la loi prescrit la monogamie, chez les Thraces et les Gétules - un peuple de Libye - chaque homme épouse plusieurs femmes.

- [7] Sextus Empiricus III, 235-237 : Et le sceptique, voyant une telle irrégularité dans les choses, d'une part suspend\* son assentiment concernant l'existence de quelque chose de bon ou de mauvais par nature et, d'une manière générale, de quelque chose que la nature commande de faire, s'abstenant sur ce point aussi de la précipitation dogmatique, et d'autre part suit sans soutenir d'opinion les règles de la vie quotidienne, et pour cette raison demeure sans affect dans les matières d'opinion et modère ses affects dans ce qui s'impose à lui. [236] En effet, comme être humain pourvu de sensation, il subit des affects<sup>!</sup>, et comme il n'a pas, en outre, l'opinion que ce qu'il subit est mauvais par nature, il se modère. Car avoir en plus une telle opinion est pire que de subir la chose elle-même, comme il arrive que les opérés ou des gens qui ont à subir quelque chose de ce genre le supportent, alors que les assistants perdent connaissance à cause de l'opinion qu'ils ont que ce qui arrive est mauvais. [237] Celui qui suppose qu'il existe des choses bonnes et mauvaises, et, d'une manière générale, des choses que l'on doit faire ou ne pas faire par nature, est troublé de bien des manières. En effet, quand sont présentes les choses qu'il estime être mauvaises par nature il a l'impression d'être persécuté. et quand il est maître de choses qui lui paraissent bonnes, par orgueil et par peur de les perdre et en voulant éviter de retomber dans ce qu'il estime être des maux par nature, il tombe dans des troubles peu ordinaires.
- [8] Sextus Empiricus, *Esquisses Pyrrhoniennes* I, 23-24 : Donc, en nous attachant aux phénomènes nous vivons sans opinions selon l'observation de la vie quotidienne puisque nous ne pouvons pas être complètement inactifs. Il semble que cette observation de la vie quotidienne se compose de quatre aspects : la conduite de la nature, la nécessité des affects, la tradition des lois et des coutumes, et enfin l'apprentissage des arts; par la conduite de la nature nous sommes naturellement doués de sensation et de pensée ; par la nécessité des affects, la faim nous mène à de la nourriture et la soif à de la boisson ; par la tradition des lois et des coutumes nous considérons la piété, dans la vie quotidienne, comme bonne et l'impiété comme mauvaise; par l'apprentissage des arts nous ne sommes pas complètement inactifs dans les arts que nous apprenons. Mais nous disons cela sans soutenir d'opinions. (voir aussi III, 235-236)
- [9] DL IX, 108 : « quand les dogmatiques disent que le sceptique n'aura pas la possibilité de vivre sans éviter, si on le lui ordonne, de dépecer son père, les sceptiques disent que <ce serait possible> selon les <principes dogmatiques> mais pas selon la vie quotidienne et les usages ordinaires; de la sorte, disent-ils, nous effectuons des choix et des rejets conformes aux habitudes, et nous observons les lois et les coutumes »
- [10] Sextus Empiricus *AM* XI 166 Pour cette raison il faut aussi mépriser ceux qui pensent que le sceptique est réduit à l'inaction ou à la contradiction. À l'inaction, au prétexte que, la vie tout entière consistant dans des choix et des refus, celui qui ne choisit ni ne fuit rien refuse en puissance la vie et gît là comme une plante. À la contradiction, parce que, une fois sous le pouvoir d'un tyran et contraint de faire quelque chose d'indicible, soit il n'accepte pas l'ordre et choisit volontairement la mort, soit fuyant les souffrances, il fera ce qu'on lui ordonne et ainsi ne sera pas « privé de choix et de refus » comme le dit Timon, mais choisira une chose et s'éloignera de l'autre, ce qui serait du ressort de ceux qui saisissent avec confiance qu'il y a quelque chose à fuir et quelque chose à choisir. Mais lorsqu'ils disent cela, ils ne comprennent pas que le sceptique ne vit pas suivant un raisonnement philosophique (le sceptique est inactif, en effet, en ce qui concerne ce dernier) (κατὰ μὲν τὸν φιλόσοφον λόγον οὐ βιοῖ ὁ σκεπτικὸς - ἀνεέργητος γὰρ ἐστὶν ὅσον ἐπὶ τούτῳ), mais suivant l'observation non philosophique (κατὰ δὲ τὴν ἀφιλόσοφον τήρησιν), il peut choisir certaines choses et en fuir d'autres. Donc s'il est contraint par un tyran à faire quelque chose de défendu il choisira au cas par cas (τυχὸν) une chose et en fuira une autre selon la préconception des lois nationales et des coutumes.

---

## Bibliographie

PHILON D'ALEXANDRIE, *De ebrietate*, Jean Gorez (éd.), Paris, Éditions du Cerf, 1962.

EUSÈBE DE CÉSARÉE, *La préparation évangélique. Livres XIV-XV*, Édouard Des Places (éd.), Paris, Éd. du Cerf, 1987.

SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, Pierre Pellegrin (trad.), Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points.

Série Essais », 1997.

SEXTUS EMPIRICUS, *Sextus. Contre les moralistes*, Olivier D'Jeranian (trad.), Paris, Éditions Manucius, 2015.

ANNAS Julia, « Doing without Objective Values: Ancient and Modern Strategies », dans *The Norms of Nature*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 3-29.

ANNAS Julia et Jonathan BARNES, *The Modes of Scepticism: Ancient Texts and Modern Interpretations*, Cambridge/London, Cambridge University Press, 1985.

BETT Richard (éd.), *Sextus Empiricus. Against the Ethicists (Adversus Mathematicos XI)*, Oxford, Clarendon Press, coll. « Clarendon later ancient philosophers », 1997.

MARCHAND Stéphane, *Le scepticisme: vivre sans opinions*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2018.

MARCHAND Stéphane, « Sextus Empiricus: les effets politiques de la suspension du jugement », *Elenchos*, XXXV, n° 2, 1<sup>er</sup> janvier 2015, p. 311-342.

NUSSBAUM Martha Craven, « Equilibrium: Scepticism and Immersion in Political Deliberation », dans Juha Sihvola (éd.), *Ancient Scepticism and the Sceptical Tradition*, Helsinki, Philosophical Society of Finland, coll. « Acta Philosophica Fennica », n° 66, 2000, p. 171-197.

SPINELLI Emidio, « Sextus Empiricus, l'expérience sceptique et l'horizon de l'éthique », *Cahiers Philosophiques*, n° 115, 2008, p. 29-45.